

## FICHE DESCRIPTIVE

### REJET D'EAUX PLUVIALES du lotissement "Blossberger" sur la commune de KOENIGSMACKER

Récépissé n° 57-2013-00008

#### 1 - GENERALITES

**Maître d'ouvrage** (coordonnées complètes) :

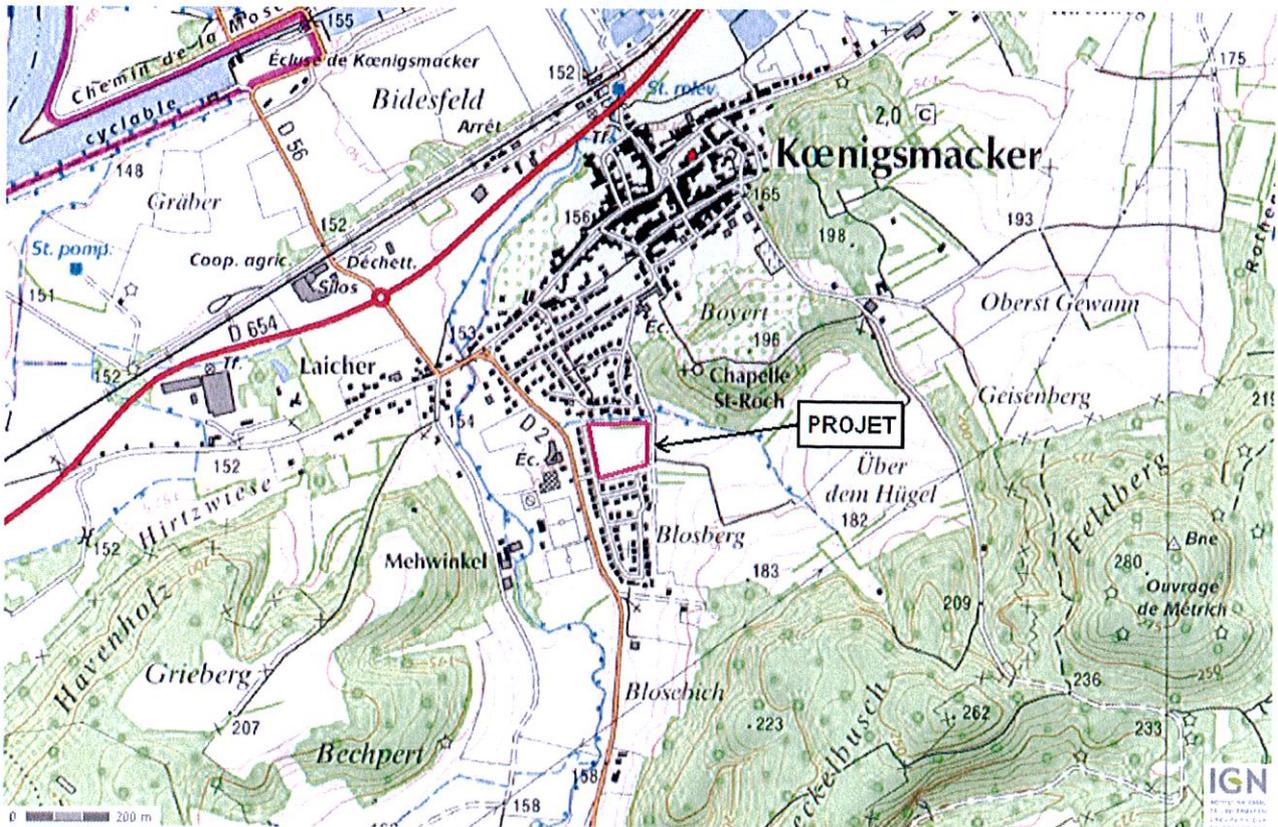
Commune de KOENIGSMACKER  
11, rue de l'Eglise  
57970 KOENIGSMACKER

Tél : 03 82 59 89 10

Fax : 03 82 55 03 64

Mail :

**Plan de situation du IOTA**



Le projet consiste en l'aménagement d'un lotissement de 27 parcelles sur un terrain actuellement en prairie, au Sud de la commune, à l'entrée de la vallée de la Cannet.

Le site n'est pas en zone inondable.

Les eaux usées du lotissement seront rejetées dans le réseau de collecte communale et dirigées vers la station de traitement intercommunale du SIAXHOM à Koenigsmacker.

Les eaux pluviales seront collectées dans un réseau séparatif enterré et rejetées, avec un débit régulé après stockage dans un bassin de rétention, dans le réseau d'eaux pluviales de la commune.

## DONNEES TECHNIQUES

Surface totale desservie (ha)	Coefficient d'imperméabilisation (%)	Débit de fuite maximal (l/s)	Période de retour (an)	Volume utile de rétention (m <sup>3</sup> )	Type de rétention et traitement
2,23	47,45	22	100	108	Un bassin de rétention de 108 m <sup>3</sup> à ciel ouvert, enherbé, muni d'un ouvrage à cloison siphonée et d'une vanne d'obturation en sortie d'ouvrage. Régulateur Vortex en sortie pour limiter le débit de restitution des eaux dans le réseau communal.

Les pentes des versants du bassin de rétention seront de 5H/1V, la hauteur d'eau maximale sera de 50 cm : le bassin ne sera pas clôturé.

Chaque parcelle privée sera dotée d'un ouvrage de rétention de 4 m<sup>3</sup> sur avec débit de fuite de 2l/s dirigé vers le réseau eaux pluviales du lotissement, et transit par le bassin de rétention du lotissement.

Milieu récepteur du rejet des eaux pluviales : Canner via le réseau d'eaux pluviales de la commune.

Nom de la masse d'eau : CR404 Canner

Les eaux pluviales de la partie sud du lotissement, qui constitue un sous bassin versant de 751 m<sup>2</sup>, seront récupérées par un massif drainant de 32 m<sup>3</sup> et rejetées par surverse dans le réseau des eaux pluviales communal. Cette partie du lotissement sera occupée par de la voirie et des espaces verts.

Par ailleurs, la création des accès routiers au lotissement imposent la mise en place de deux ouvrages de franchissement, rue des Bleuets et rue Saint-Martin. Le radier de ces ouvrages cadre de 1,5 m de hauteur sera enterré de 30 cm, la pente de l'ouvrage sera identique à celle du lit et le lit du ruisseau sera reconstitué pour garantir la continuité écologique du ruisseau « sans nom ».